

Conseil Municipal d'ESCAUDES
Compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2016

Présents : MM. TULARS Bernard, MANSENCAL Christian (1^{er} Adjoint), MONNIER Philippe (2^{ème} Adjoint), DAUDET Bernard, Mmes DE FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie Ange, FERRAND Françoise.

Excusés : M. RIOLLOT Yves, DANFLOUS Jean Louis (procuration donné à M. TULARS Bernard), BENTEJAC Francis, ROUCHET Alain.

Date de la Convocation : 03/10/2016

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Début du conseil à 18h

I - Compte-rendu précédent

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 31/08/2016.

II - DELIBERATIONS

1) Vente de souches

DEL121016-25

Le conseil donne son accord au maire pour signer le contrat de vente des souches à M. de Mombront. Cela nous permettra d'encaisser le chèque qu'il a remis pour cet achat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vente de bois du 8 septembre 2014, il avait été décidé de vendre les souches.

Il donne lecture de la proposition d'achat qui a été faite par un acheteur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de la SARL L'ASTOURET de BERNOS BEAULAC au prix de :
 - ❖ 2,00 € la tonne.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant la vente avec la SARL L'ASTOURET.

2) Travaux de labour et reboisement

DEL121016-26

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour la bonne gestion de la forêt communale et suite aux coupes de bois réalisées, il est nécessaire de procéder au reboisement d'une partie du Communal.

Il donne lecture des propositions de travaux de labour et reboisement qui ont été fait par les entreprises.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de la SARL DARROMAN Frères de MAILLAS au prix de :
 - ❖ 715,50 € H.T. soit 786,50 € TTC/hectare.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour les travaux avec la SARL DARROMAN Frères.

3) Vente de bois communaux par adjudication

DEL121016-27

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la bonne gestion de la forêt communale d'une part et la nécessité d'équilibre du budget d'autre part, exigent la vente de bois communaux.

Il propose donc à la vente un lot de 884 pins et dépose sur le bureau le projet de cahier des charges. Il demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au projet de vente,
- Approuve le cahier des charges, joint en annexe ;
- Décide que la vente se fera par adjudication sou pli cacheté au plus offrant,
- Fixe la date de cette adjudication au Lundi 5 Décembre 2016 à 14 h 30, Salle de la Mairie d'ESCAUDES ;
- Désigne Messieurs MANSENCAL, TULARS, ROUCHET, BENTEJAC, RIOLLOT membres de la Commission,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

4) Dépressage

Seule l'entreprise Spagnolini a donné un devis pour ces travaux sur une surface de 8 ha. Il faut un second devis.

5) Approbation statuts CDC

DEL121016-28

Le conseil donne son accord sur la modification des statuts de la CDC. Il s'agit d'une mise en conformité des statuts actuels conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

6) Subvention école de Captieux

DEL121016-29

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par l'école de CAPTIEUX, afin d'aider au financement du projet de classe de neige dont 1 enfant de la Commune va participer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'accorder une subvention d'un montant de 70 € pour aider au financement du projet de classe de neige.
- D'inscrire cette dépense au Budget Primitif de 2016.

7) Contrat nettoyage l'Escaudais

Pour le nettoyage annuel de la hotte et de la conduite VMC - travaux à la charge de la Mairie - seule l'entreprise Air Action a fourni un devis (498 €). Un second devis sera demandé.

III - INFORMATIONS DIVERSES

1) Colis de Noel aux aînés

L'an dernier nous avons dépensé 29,95 € par colis pour un couple et 22,95 € par colis simple. Nous allons, cette année, après accord du conseil municipal, acheter des colis aux Duucs de Gascogne au prix de 30,95 € pour 2 personnes et 24,95 € pour une personne.

2) Colis de Noel pour les enfants

Nous allons offrir à chaque enfant de la commune un bon d'achat de 30 € (Bon d'achat du magasin Joué-club).

3) Commémoration du 11 novembre

Le conseil municipal est convoqué à 11 heures à la Mairie.

4) Réunion commission bâtiment: après le 10 novembre.

5) Traitement des tables et tréteaux

Suite à sa demande, les tables et tréteaux vont être peints par Isabelle Couhault. La Mairie fournira la peinture. Un inventaire et une remise à niveau sera fait avant l'intervention d'Isabelle COUHAULT.

6) Jour de la nuit :

Manifestation le 29/10 à 20H – Une observation du ciel avec le concours du Club d'astronomie de Martignas en Jalles organisée par le Parc.

Les lumières du village seront éteintes ce soir là.

7) Haut Débit :

Compte-rendu de la réunion à la CDC par B. Daudet:

- La demande de l'État est une couverture totale dans les 10 ans.
- Pilote du projet : Gironde numérique
- Construction du réseau en fibre optique (FO)(ce réseau appartiendra à la CDC)
- Financement : Département: 42 % - Région: 25,5 % - CDC: 32,5 % - reste à charge : fonds Européens et l'État. Prix moyen par foyer : 250 euros
- ESCAUDES n'est pas concerné par le déploiement fibre; il n'est prévu qu'une montée en puissance (remplacement des câbles au fur et à mesure des pannes #perte de puissance du débit #)
- Sur le filaire , le débit n'est pas extensible, c'est fonction du type de câble et de l'isolement entre paires, du torsadage des paires, des points de coupures de la liaison. Avec un câble en très bon état sans point de coupure la perte en ligne commence à partir de 100m, à 2 kms il n'y a plus que 2Mb/s, au delà de 4 kms on tombe à 1 Mb/s voire zéro. Attention, il peut y avoir une différence de débit entre le débit entrant et le débit sortant (en fonction de l'utilisation des connexions en cours)
- La liaison fibre se fera entre Bazas, Bernos-Beaulac (471 prises), Captieux (787 prises).
- Les travaux seront réalisés en priorité en zone non couvertes : St Michel de Castelnaud , Lartigue , Giscos (en partie), Lerm et Musset (en partie)

8) Incinérations des déchets verts.

Le SDIS nous a rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année lorsqu'il existe une déchetterie sur le territoire de la CDC. Une information, concernant cette interdiction, sera communiquée aux habitants car le maire ne délivrera plus d'autorisation d'incinérer.

De plus un véhicule communal devenant nécessaire pour les déplacements de l'employé municipal nous envisageons d'acheter un petit camion-plateau. Ce véhicule pourra être mis à disposition des habitants, contre un certain prix à définir, pour le transport de leurs déchets verts à la déchetterie de Lerm.

Prochaine réunion du conseil le mardi 29 novembre à 18h30 avec, en suivant, diner à l'Escaudais offert par le Maire et les adjoints à l'ensemble des conseillers et du personnel municipal.

Tous les sujets ayant été abordés le conseil se termine à 20 h10.

| | | | |
|---------------------|---|----------------------|---------------|
| TULARS Bernard | | MONNIER Philippe | |
| MANSENCAL Christian | | DAUDET Bernard | |
| DANFLOUS Jean Louis | <i>Excusé (pouvoir donné à M. TULARS Bernard)</i> | ROUCHET Alain | <i>Excusé</i> |
| DE FREITAS Patricia | | CHANCELLE Marie Ange | |
| BENTEJAC Francis | <i>Excusé</i> | FERRAND Françoise | |
| RIOLLOT Yves | <i>Excusé</i> | | |